

4. Donner du pouvoir aux OP

En première ligne dans les négociations avec les transformateurs, les organisations de producteurs (OP) espèrent leur entrée au sein de l'interprofession.

« **A**ujourd'hui, nos interlocuteurs, ce sont les organisations de producteurs (OP) », martèle Robert Brzusczak, président de la Fnil. Depuis leur reconnaissance officielle en 2012, les OP se sont ancrées dans le paysage. Ou presque. Le 6 juillet dernier, un communiqué annonce la création d'une structure nationale des OP laitières, regroupant trois associations d'organisations de producteurs et six OP, verticales comme horizontales (voir infographie ci-contre).

Car le constat est amer. « Les organisations de producteurs ont jusqu'à présent du mal à faire leur place, reconnaît Claude Bonnet, président de l'Union nationale des éleveurs livreurs Lactalis (Unell). Cette nouvelle structure n'a pas l'ambition d'interférer dans les négociations entre les OP et leurs collecteurs, mais de porter leur message d'une seule et même voix sur le plan national. » Son objectif est clair : « Entrer à l'interprofession (Cniel), au même titre que les acteurs de la distribution. »

Si le Cniel envisage dans le plan de filière « le pilotage d'un réseau d'OP », leur intégration dans l'interprofession n'est pas à l'ordre du jour. « Les OP doivent d'abord trouver une vraie force économique », estime Thierry Roquefeuil, président du Cniel. Pour Véronique le Floc'h, présidente de l'Organisation des producteurs de lait (OPL, branche lait de la Coordina-

Trois associations d'OP et six OP ont créé une structure nationale

AOP Grand Ouest Association des organisations de producteurs du Grand Ouest (représente sept OP)	APLBC Association des producteurs de lait du bassin Centre	Sunlait Association des organisations de producteurs se livrant à Savencia (représente dix OP)
Biolait 	OPLGO Organisation des producteurs Lactalis Grand Ouest	France Milk Board bassin Grand Ouest et bassin Normand 
OP Mont-Blanc Organisation des producteurs Mont-Blanc	OP Saint-Père Organisation des producteurs de la laiterie St-Père (Intermarché)	UNELL Union nationale des éleveurs livreurs Lactalis (représente neuf OP)

tion rurale), « les OP sont trop nombreuses. Un regroupement est nécessaire, *a minima* par bassins de production. »

« GARDER UNE PLURALITÉ »

Guillaume Favoreu, expert en conseil aux entreprises agricoles au sein du cabinet Optimises, est plus nuancé. « Un trop grand regroupement est dangereux. Afin d'échanger des réflexions, tenir compte des spécificités de certaines laiteries et conserver de la souplesse dans les négociations, il faut garder une certaine pluralité. » La prise en charge de la facturation, défendue par France Milk Board pourrait être un levier pour peser

d'avantage. Mais dans la négociation de ses accords-cadres, l'OP transversale se confronte aux réticences de ses partenaires industriels. En agriculture biologique, Biolait a réussi le pari d'être une OP commerciale, dans un contexte de marché porteur. Pour la filière conventionnelle, Jehan Moreau, directeur de la Fnil, se veut prudent. « Les OP commerciales ne sont pas capables de valoriser les excédents de collecte, n'étant pas propriétaires d'outils industriels. Le risque serait un effondrement du prix du lait et de la collecte en cas de surproduction. Tout l'enjeu réside dans la rédaction du contrat commercial avec les partenaires industriels. »



En chiffres

Les organisations de producteurs en France :

- > 4 associations d'organisations de producteurs.
- > 14 OP de lait de vache sous signe officiel de la qualité et de l'origine (SIQO).
- > 48 OP de lait de vache conventionnel.

LES COOPÉRATIVES, UN PIED DANS CHAQUE CAMP

« Nous sommes la forme la plus aboutie des organisations de producteurs », soutient Damien Lacombe, président de Coop de France métiers du lait. Pourtant, Véronique le Floc'h, présidente de l'OPL, considère que « les éleveurs coopérateurs doivent pouvoir choisir d'adhé-

rer à une OP au sein de leur coopérative, ou de rejoindre une OP transversale ». Emmanuel Binois, président de l'OP France Milk Board Grand Ouest va plus loin. « Les coopératives incarnent davantage le maillon intermédiaire plutôt que les producteurs au sein de l'interprofes-

sion. Partant de ce constat, il y a des déséquilibres au Cniel puisque la transformation est représentée par les collègues des coopératives et des industriels, alors que la production est représentée par le seul collègue syndical. Et c'est sans compter la future arrivée des distributeurs. »

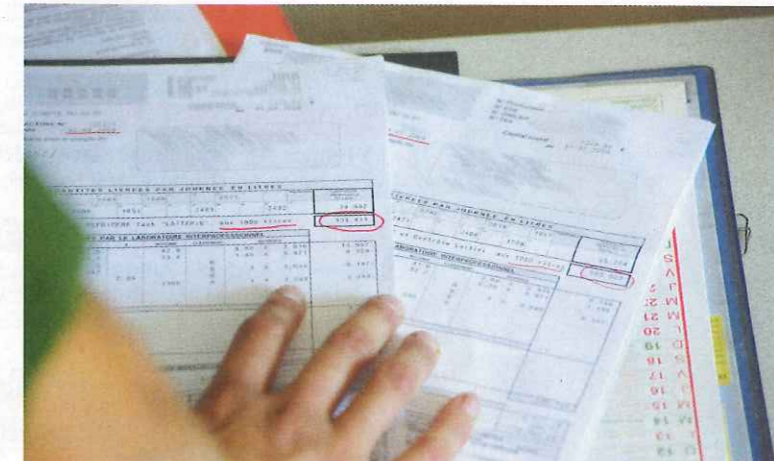
5. Des formules de prix qui restent à écrire

La détermination d'une formule du prix du lait cristallise les discussions entre producteurs et laiteries. Le paiement du gramme différentiel fait également débat.

Voilà plus d'un an que les premiers contrats laitiers entre producteurs et transformateurs, signés en 2012, sont arrivés à échéance. Pourtant, nombre d'OP ne les ont pas renouvelés. Principal point de blocage : la détermination d'une formule de prix. Pour l'heure, le prix du lait est entériné au gré d'accords ponctuels, au mieux sur un semestre, au « pire » sur un mois.

Deux variables agitent les négociations : l'intégration des coûts de production, et les évolutions de marchés liés aux mix-produits des entreprises. Autant d'indicateurs que l'interprofession (Cniel) s'est engagée à fournir, conformément au plan de filière issu des États généraux de l'alimentation (EGA). Toutefois, ni la méthode commune de calcul des coûts de production, ni les indicateurs de valorisation à l'export n'ont émané de la maison du lait, tandis que la détermination d'une valeur de référence des produits de grande consommation (PGC) sur le marché français est confrontée aux réticences des transformateurs (lire p. 62).

S'agissant de la prise en compte des coûts de production, Olivier Allain, coordinateur des EGA, estime que « cela doit s'appliquer uniquement sur



Négociations. La formule du prix du lait reste le principal point de blocage pour la signature d'accords-cadres entre OP et laiteries.

J.-M. NOSSANT

les volumes destinés au marché intérieur, pour ne pas grever la compétitivité à l'export ».

JEU DE DUPES

Et le maillon intermédiaire ne s'y trompe pas. Guillaume Favoreu, expert agricole au sein du cabinet Optimises qui accompagne des OP pour l'élaboration de leur contrat-cadre, estime que « le poids des coûts de production est minimisé dans les formules proposées par les transformateurs. Ces formules sont en revanche très réactives à leurs marchés, donc à leurs marges. » La prise en compte du mix-produit sem-

ble tout aussi délicate. « Les transformateurs donnent leur mix-produit en volume, mais il serait plus pertinent de l'avoir en chiffre d'affaires ! »

À la lumière des tensions sur le marché du beurre à l'automne 2017, un autre débat a émergé concernant la facture de lait : celui du paiement de la matière grasse. Si certaines laiteries ont franchi le pas (lire l'encadré ci-dessous), il n'est pas certain que cela se généralise. « Cela ne pourrait être envisagé qu'en cas de stabilisation des marchés de la protéine et de la matière grasse », affirme Gérard Calbrix, économiste à l'Atla. Mais ce scénario n'est-il pas illusoire ?

TÉMOIN



DOMINIQUE VERNEAU DIRECTEUR DE LA PRODUCTION LAITIÈRE CHEZ RIAN-TRIBALLAT

« Nous payons davantage la matière grasse »

« Avec une production industrielle essentiellement tournée vers les faisselles, les roulés, les fromages frais et les desserts lactés, nous avons besoin d'importantes quantités de matière grasse. Aujourd'hui, nous sommes déficitaires en matière grasse à hauteur de 30 %. Pour couvrir nos besoins, il faudrait que tous

nos éleveurs livrent du lait à plus de 50 g/kg de TB ! Par conséquent, nous achetons de la crème et revendons du lait écrémé. Après avoir exploré différentes pistes techniques avec nos éleveurs pour améliorer le TB du lait (race, alimentation, génétique), il est apparu évident qu'un meilleur paiement du gramme différentiel était la mesure la plus incitative et la plus efficace pour collecter un lait plus ri-

che en matière grasse. Depuis le 1^{er} avril 2018, nous payons 5 € le point de TB au-delà de 41 g/kg, au lieu de 3,10 € auparavant (1). À l'avenir, nous réfléchissons à établir des tranches de paiement progressives au-delà de 41 g/kg de TB. »

(1) Accord passé avec l'Union des producteurs de lait des Vosges (UPLV) et l'Association des producteurs de lait du bassin Centre (APLBC).